

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°2025-54 : Fonds de concours Métropole rafraichissante : peinture réfléchive dite « cool roof » en toiture de l'école maternelle Pasteur

Rapporteur : Martine CHEVAUCHERIE

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, la commune déploie des actions concrètes visant à améliorer le confort thermique de ses bâtiments publics, tout en réduisant leur consommation énergétique.

Parmi les bâtiments identifiés comme sensibles, l'école maternelle Pasteur présente une vulnérabilité particulière face aux vagues de chaleur estivales, due à une conception ancienne de la toiture terrasse, à un environnement minéral, à une exposition continue à l'ensoleillement. Cette situation engendre une surchauffe des locaux, affectant le bien-être des enfants et du personnel.

Plutôt que de recourir à des solutions mécaniques coûteuses et énergivores, la commune a étudié une approche passive, simple et durable : l'application d'une peinture réfléchissante dite « cool roof » sur la toiture. Cette solution permet de réfléchir une part importante du rayonnement solaire, réduisant ainsi la température de surface du toit et améliorant sensiblement le confort thermique intérieur.

Problématique et enjeux

Le projet répond à une double problématique : il s'agit de garantir des conditions d'accueil confortables pour les usagers, notamment en période de chaleur, tout en s'exonérant des consommations énergétiques d'un système de refroidissement non vertueux. Il vise également à adapter les bâtiments communaux aux effets du changement climatique en s'appuyant sur des solutions techniques sobres, efficaces et facilement reproductibles.

Plusieurs enjeux ont été identifiés. Sur le plan environnemental, le projet veut limiter le recours à des équipements de rafraîchissement énergivores. Sur le plan social, il contribue à l'amélioration du cadre d'accueil des enfants. D'un point de vue financier, il privilégie une solution légère, peu coûteuse et rapide à mettre en œuvre. Enfin, le projet se veut exemplaire en valorisant des actions à fort impact climatique, s'inscrivant ainsi dans une politique municipale cohérente et responsable.

Objectifs du projet

Le projet consiste à appliquer un revêtement réfléchissant sur la toiture de l'école maternelle Pasteur. Cette intervention a pour objectif principal de réduire la température intérieure des locaux lors des périodes de forte chaleur, afin d'améliorer le confort des élèves et du personnel.

Cette application sera précédée d'une mise à niveau de la vêtue et du complexe isolant de la toiture terrasse, indispensable à la pertinence des travaux et à leur pérennité.

L'ensemble vise également à diminuer les besoins en ventilation ou en rafraîchissement, et, par conséquent, à réduire les consommations énergétiques estivales du bâtiment.

Conçue comme une action rapide à mettre en œuvre, cette solution présente l'avantage d'être immédiatement efficace, mesurable dans ses effets, et facilement reproductible sur d'autres bâtiments publics confrontés aux mêmes enjeux climatiques.

Inscription dans la dynamique territoriale

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la commune en matière de transition écologique, de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique. Il est également en parfaite cohérence avec l'appel à projets MET – Métropole Rafraîchissante, porté par Bordeaux Métropole, qui vise à soutenir des opérations concrètes de lutte contre les îlots de chaleur urbains et d'amélioration du confort estival dans les équipements publics.

Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT de l'opération	Nature	Montant HT	%
Coolroof maternelle Pasteur	150 000€	Participation communale	30 000,00 €	20%
		Bordeaux Métropole/MET Rafraichissante	120 000,00€	80%
TOTAL HT	150 000€		150 000,00€	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis des commissions réunies « Urbanisme et Patrimoine » ; « Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes » ; « Environnement et Cadre de vie » en date du 3 juin 2025 ;
Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux de mise en place d'un revêtement réfléchissant de type « cool roof » sur la toiture de l'école maternelle Pasteur.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'appel à projets MET – Métropole Rajeunissante, ainsi que tout autre financement mobilisable pour cette opération.

DECIDE l'inscription des crédits correspondants au budget communal, dans les sections et exercices concernés, afin de permettre la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication